

Secrétaire élue : Angélique GONIN-CHARTIER

Présents : René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Sandrine DEVEAUX, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Emmanuel MAETZ, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Patricia PIVOT, Romain COLLIER, Dimitri GIRARD

Absents : Jean-François TEIL (pouvoir à Lydie AUGAY), Jean-Pierre HERRADA (pouvoir à Sandrine DEVEAUX), Aurélie LEDIEU, Alexis DEBORD (pouvoir à Corinne GELIN), Rémi LABROSSE (pouvoir à René PONTET), Patricia BALMONT (pouvoir à Pascale CERNICCHIARO)

Le Conseil municipal observe une minute de silence en la mémoire de M Werner WOLF, très actif dans le cadre du jumelage entre Amplepuis et la ville de Gültstein (Allemagne).

01- Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil municipal désigne Angélique GONIN-CHARTIER comme secrétaire de séance. *Adopté à l'unanimité*

02- Approbation du PV de la séance du 17/01/2023

Le conseil municipal approuve le PV de la séance 17/01/2023.

Adopté par 20 et 6 abstentions (M Daniel DUMONTET, Mme Pascale CERNICCHIARO ayant un pouvoir, Mme Patricia PIVOT, Mme Patricia BALMONT et M Dimitri GIRARD)

03- Exercice des pouvoirs délégués du Maire – compte-rendu

Par délibérations du 26 mai 2020 et du 6 juillet 2021, le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, en vertu des articles L2122-22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), un certain nombre de ses compétences. Selon les termes des articles précités du C.G.C.T., Monsieur le Maire doit rendre compte au Conseil Municipal des décisions qui ont été prises en application de cette délégation.

Concessions cimetièrre :

<u>Cimetière n°1 :</u>	12/12/2022 : renouvellement concession n°47,6 m ² , 30 ans
	28/12/2022 : nouvelle concession n°568, 2,5 m ² , 30 ans
	04/01/2023 : renouvellement concession n°459, 2,5 m ² , 15 ans
	12/01/2023 : renouvellement concession n°453, 2,50 m ² , 30 ans
	27/01/2023 : renouvellement concession n°463, 5 m ² , 15 ans
<u>Cimetière n°2 :</u>	07/12/2022 : nouvelle concession n°56, 3 m ² , 30 ans
	12/12/2022 : nouvelle concession n°149, 3 m ² , 30 ans
	20/12/2022 : nouvelle concession n°150, 6 m ² , 30 ans
<u>Cimetière n°3 :</u>	01/12/2022 : renouvellement concession n°84, 3 m ² , 30 ans
<u>Cimetière n°4 :</u>	15/12/2022 : renouvellement concession n°164, 3 m ² , 30 ans
	20/12/2022 : renouvellement concession n°150, 3 m ² , 15 ans
	10/01/2023 : renouvellement concession n°165, 3 m ² , 30 ans

Convention :

Convention de partenariat de mise en œuvre d'un projet tutoré avec l'école SUP'ECOLIDAIRE LIMONEST
Mise en œuvre d'un plan de sobriété énergétique – prise en charge par la commune des frais de déplacement

Renoncations au droit de préemption urbain :

- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue du 8 mai, renonciation au DPU le 16/12/2022
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue des fontaines, renonciation au DPU le 19/12/2022
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Auguste Villy, renonciation au DPU le 21/12/2022
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, Place Général de Gaulle, renonciation au DPU le 04/01/2023
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, Rue Henri Michel Damet, renonciation au DPU le 12/01/2023
- ⇒ Vente sur non bâti, Avenue Jean Moos, renonciation au DPU le 24/01/2023
- ⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Thimonnier, renonciation au DPU le 27/01/2023

Engagement de dépenses :

Impression du bulletin municipal, Arts graphiques

Montant : 3 700.00€ HT 4 070.00€ TTC

Achat d'un défibrillateur, entreprise LOCACOEUR, Halle B.Grosselin :

Montant : 1880,00 € HT 2 256,00 € TTC

Attribution du marché portant sur l'étude de faisabilité et programmation pour la requalification du site de l'ancien Hôpital et des Glycines à JASP Urbanisme et architectures pour un montant de 61 500,00 € HT Critères : valeur technique : 60 % et prix : 40 %

Conclusion d'un avenant n°2 concernant le marché de prestation de services sur la révision du PLU (plan local d'urbanisme). Réunion supplémentaire en Conseil Municipal pour un montant de 600 € HT.

Le Conseil municipal prend acte du compte-rendu de délégations.

04- Avenant à la convention d'objectifs et de financement entre la commune et le PIMMS d'Amplepuis

Le Conseil municipal approuve les modifications des articles 2 et 5 de la convention modifiant les horaires d'ouverture ainsi que la participation financière de la commune. Le Conseil municipal autorise M le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document y afférent.

Mme Pascale CERNICCHIARO déplore la réduction des horaires qui n'est pas en adéquation avec la hausse de la subvention communale. De plus, le choix de la réduction des horaires le lundi ne semble pas le plus judicieux du point de vue de la fréquentation des passagers en début de semaine.

M le Maire indique qu'afin de minimiser la hausse de la subvention, le PIMMS a été dans l'obligation de revoir ses horaires d'accueil, l'objectif étant de mieux faire face à la hausse des charges. Le choix du lundi a été réalisé par la directrice du PIMMS en laquelle il a pleine confiance.

Adopté par 20 et 6 abstentions (M Daniel DUMONTET, Mme Pascale CERNICCHIARO ayant un pouvoir, Mme Patricia PIVOT, Mme Patricia BALMONT et M Dimitri GIRARD)

05- Calypso Services – Subvention 2022

M Henri BURNICHON et M Daniel DUMONTET quittent la salle.

Le Conseil municipal approuve le versement d'une subvention à CALYPSO SERVICES d'un montant de 8 079 € pour l'année 2022. *M Henri BURNICHON et M Daniel DUMONTET s'étant retirés, adopté à l'unanimité*

En réponse à M Thierry THOLIN demandant s'il est possible d'attendre la signature de la convention avec l'association pour verser la subvention, M le Maire indique que le besoin de trésorerie de la structure est trop important pour retenir la subvention.

06- Attribution de subventions à la rénovation de l'habitat privé dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat – Renouvellement urbain (OPAH-RU)

Le Conseil municipal approuve l'attribution de subventions communales dans le cadre de l'OPAH-RU pour un montant total de 12 618.00€.

En réponse à Mme Patricia PIVOT, M Eric LACROIX indique que le dernier dossier présenté n'a pas eu de subvention communale car il se trouve en dehors du périmètre défini par la commune. *Adopté à l'unanimité*

07- Approbation des modalités d'attribution des aides à la rénovation de l'habitat

Le Conseil municipal approuve les modalités d'attribution des aides à la rénovation de l'habitat de la commune d'Amplepuis et mandate M le Maire, ou son représentant, pour signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision. *Adopté à l'unanimité*

08- Modification du marché de travaux – « Construction d'un gymnase à Amplepuis »

Le Conseil municipal approuve le projet d'avenant n°1 de 1 225,20 € HT pour l'entreprise LARUE SARL portant sur le lot 13 du marché (chauffage, ventilation, plomberie sanitaire) à 196 225,50 € HT. *Adopté à l'unanimité*

09- Convention de partenariat entre le centre municipal de santé et la micro crèche « La Bande à Bilou »

M le Maire quitte la salle

Le Conseil municipal approuve la signature d'une convention entre le Centre Municipal de Santé représenté par la commune d'Amplepuis, prévoyant la mise à disposition d'un médecin du Centre Municipal de Santé auprès de la structure de micro crèche « La Bande à Bilou » afin d'y exercer les missions de Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI) à raison de 10h par an. Le Conseil municipal autorise M le Premier Adjoint à la signer ainsi que tout document y afférent. *M le Maire s'étant retiré, adopté à l'unanimité*

10- Centre municipal de santé – Mise à disposition de personnel et de locaux

Le Conseil municipal acte la mise à disposition de locaux (sis 32 rue Auguste Villy) valorisés à hauteur de 15 000 € et acte la mise à disposition de personnel valorisé en fonction du coût annuel et du temps passé à l'entretien des locaux au Centre municipal de santé. *Adopté à l'unanimité*

11- Répartition du produit des recettes des concessions entre le CCAS et la commune

Pour répondre à la demande du SGC de Tarare, le Conseil municipal approuve le reversement d'un tiers du produit des concessions funéraires au CCAS. *Adopté à l'unanimité*

12- Rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2023

Après présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 :

- S'agissant du déploiement de la vidéoprotection :
 - o En réponse à Mme Patricia PIVOT, M le Maire et M Eric LACROIX indiquent que la mise en place de vidéoprotection aux abords des écoles n'est pas prévue dans les aménagements 2023 (lecture de plaques aux entrées de ville et déploiement en gare) mais qu'une réflexion peut être menée dans le cadre de la 3^{ème} tranche (2024). Ils ajoutent que les lieux choisis pour implanter les caméras sont issus d'une étude réalisée par la gendarmerie. M le Maire se réjouit de l'adhésion des élus de l'opposition à la mise en place de ce projet.
 - o M le Maire ajoute avoir assisté à la formation sur le visionnage et que cela constitue un outil pratique et fonctionnel.
 - o En réponse à M Daniel DUMONTET, il est indiqué que seul M le Maire, le 1^{er} adjoint, le policier municipal et le responsable des services techniques sont habilités à visionner les images qui sont conservés durant 15 jours maximum.
 - o M Jean-Marc GUILLOT souligne qu'il serait judicieux d'implanter des caméras sur le parking de la Cure.
- En réponse à Mme Patricia PIVOT, M le Maire indique qu'il est prévu d'inscrire au budget 50 000€ pour la voirie. Il indique que chaque année 16 tonnes de PATA (point à temps automatique) sont mobilisés pour réparer les voiries communales et communautaires et que la commune d'Amplepuis n'a pas à avoir honte de l'état de ses routes si elle se compare à d'autres communes de l'agglomération. Il ajoute que l'inscription budgétaire d'une dépense ne signifie pas dépenser la totalité des crédits systématiquement.
- En réponse à Mme Patricia PIVOT concernant le montant de la subvention versées à l'école St Charles, M Eric LACROIX indique que celle-ci étant sous contrat d'association, la commune verse un forfait à cette dernière correspondant au coût des élèves de l'école publique. Il ajoute que ce forfait est approuvé chaque année par le Conseil municipal au mois d'octobre.
- S'agissant de l'emprunt, M le Maire se réjouit d'avoir souscrit un emprunt de 1.5 millions d'euros à l'été 2022, les taux d'intérêt étant en nette hausse depuis plusieurs mois. Il indique que deux emprunts arriveront à terme en 2026
- S'agissant des dépenses de fonctionnement et plus précisément des dépenses de personnel, Mme Pascale CERNICCHIARO souhaite voir apparaître dans le rapport d'orientations budgétaires l'évolution des dépenses de fonctionnement du Centre de santé. S'agissant du budget général, elle indique qu'il serait intéressant de disposer des équivalents temps plein des agents afin de pouvoir se comparer avec les autres communes. Elle émet le conseil d'anticiper les renouvellements de personnel et de ne pas réfléchir à valeur constante ces renouvellements. M le Maire et M Eric LACROIX rappellent la mise en place des tickets restaurant au 01/01/23 et la nécessité de maîtriser la masse salariale pour préserver les capacités d'investissement.
- En réponse à Mme Patricia PIVOT, M le Maire indique que les communes de Ronno et Cublize (conventionnées avec Amplepuis) participent au financement du Centre de Santé en cas de déficit de l'équipement. Ce dernier n'étant pas en déficit, les communes conventionnées ne participent pas au financement du Centre. Le fait de conventionner avec d'autres communes implique la mise en place d'une éventuelle antenne et à fortiori trouver d'autres médecins, dans un contexte difficile. Il précise que le Dr RAFALOVITCH termine son contrat en février.
- M le Maire et l'ensemble du Conseil remercient les services pour la réalisation du ROB.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

13- Plan Pluriannuel d'investissement 2023-2023

Le Conseil municipal approuve le plan pluriannuel d'investissement 2023-2026.

Adopté par 20 et 6 abstentions (M Daniel DUMONTET Mme Pascale CERNICCHIARO ayant un pouvoir, Mme Patricia PIVOT, Mme Patricia BALMONT et M Dimitri GIRARD)

14- Budget principal – Autorisation à engager les dépenses d'investissement

Le Conseil municipal autorise M le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour un montant de 72 500 €, dans l'attente du vote du budget 2023. Adopté par 20 et 6 abstentions (Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO ayant un pouvoir, Patricia PIVOT, Romain COLLIER et Dimitri GIRARD)

15- Budget annexe Centre de Santé – Autorisation à engager les dépenses d'investissement

Le Conseil municipal autorise M le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour un montant de : 7 000 € dans l'attente du vote du budget 2023. Adopté par 20 et 6 abstentions (Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO ayant un pouvoir, Patricia PIVOT, Romain COLLIER et Dimitri GIRARD)

16- Mutuelle Bout d'Chou – Acompte sur subvention 2023

Le Conseil municipal approuve le versement d'un acompte de 80% sur subvention à la Mutuelle Bout d'Chou pour un montant de 7 515.88 €. Adopté à l'unanimité

17- Subvention pour voyages scolaires – Année scolaire 2022-2023

Le Conseil municipal approuve le versement d'une subvention annuelle dans les conditions suivantes :

- 5€ par élève amplepuisien de classe maternelle
- 15 € par élève amplepuisien de classe élémentaire.

Soit pour 2022-2023 :

	Ecole privée (Saint Charles)	Ecoles publiques (La Marelle, Le Petit Prince)
Nb élèves amplepuisien maternelle (5€)	61	108
Nb élèves amplepuisien élémentaire (15€)	116	148
TOTAL	2 045 €	2 760 €

Adopté à l'unanimité

18- Location à titre exceptionnel de la salle des sports de Bagatelle pour le banquet des classes en 3

Le Conseil municipal approuve les conditions de la location de la salle.

En réponse à M Jean-Marc GUILLOT trouvant que le montant de la caution est faible, M Thierry THOLIN indique que les présidents des classes sont bien conscients de la nécessité de prendre soin de l'équipement. Adopté à l'unanimité

19- Versement d'une subvention exceptionnelle – MJC

Le Conseil Municipal approuve le versement à la MJC d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 896,65 € dans le cadre de la convention d'objectifs et de financement. Adopté à l'unanimité

Questions diverses :

En réponse à M DARMEZIN (public) souhaitant savoir si le déploiement de la vidéoprotection permettra de faire en sorte que la ville soit moins sale notamment au niveau des containers, M le Maire indique que la compétence déchets appartient à la COR et que le policier municipal se rend sur les secteurs problématiques régulièrement.

Lecture par Thierry THOLIN des manifestations à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h

Le secrétaire de séance
Angélique GONIN-CHARTIER



Le Maire
René PONTET

